



Création SCI pour achat d'un bien sous convention

Par Choup_33

Bonjour à tous,

Je vous sollicite aujourd'hui concernant un problème que je rencontre suite à l'achat d'un bien.

Contexte :

J'ai signé un compromis de vente il y a quelques temps pour un appartement. La co-propriété est soumise à une convention obligeant les propriétaires à louer leur bien. Ils ne peuvent pas y habiter. Lorsque j'ai signé le compromis, cette convention a été énoncée et une lettre de la co-propriété disant que la convention s'arrêterait en novembre de cette année avait été envoyée à la propriétaire. Cependant, il s'est avéré qu'en creusant, la notaire s'est rendu compte qu'il fallait dénoncer la convention 6 mois avant la fin de la convention pour ne plus être dans ce cas de figure sinon la convention repartait pour 3 ans.

Aujourd'hui, nous sommes dans ce cas de figure.

Je ne peux donc pas acheter l'appartement pour y habiter. Plusieurs solutions ont été abordées avec la notaire comme louer l'appartement et faire un compromis de vente pour trois ans afin que je puisse l'acheter à la suite des 3 ans. Sauf que la convention, demande un maximum de revenu pour pouvoir le louer... normalement ça devrait aller si pris sur l'année n-1.

Une autre solution, réaliser une SCI et me louer l'appartement. Sauf que je ne sais pas trop comment ça fonctionne, si c'est contraignant ou pas,...

J'espère que c'est assez clair et j'espère que vous allez pouvoir m'éclairer car je suis un peu perdu et cet appartement me plaît vraiment.

Merci à vous.